

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est proposée par la Faculté de droit et sciences politiques de Reims et le Centre universitaire de Troyes. Il s'agit d'une formation généraliste, structurée en trois années consécutives dédiées à une spécialisation progressive des étudiants en droit privé ou en droit public. Elle est principalement orientée vers une poursuite d'études, l'établissement proposant en effet des mentions de masters en droit privé et public, mais elle permet également une insertion professionnelle après l'obtention du diplôme.

La formation est dispensée en présentiel. Elle accueille des étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Elle est également accessible en formation continue et par la voie de la validation des acquis professionnels/validation des acquis de l'expérience (VAP/VAE).

La 1^{ère} année de licence (L1) propose des enseignements généralistes fondamentaux et des enseignements d'ouverture. La 2^{ème} année (L2), au cours de laquelle un début de spécialisation est amorcé, permet une consolidation des acquis. La 3^{ème} année (L3) est dédiée à la spécialisation des étudiants.

Par ailleurs, la formation propose un parcours *Management et droit* faisant l'objet d'un partenariat avec l'établissement NEOMA Business School depuis 2010.

Analyse

Objectifs

La licence *Droit* est une formation généraliste permettant une poursuite d'études ou une insertion professionnelle après l'obtention du diplôme. Les connaissances acquises à l'issue de la formation sont cohérentes en regard de ces objectifs. Les trois années dispensées dans le cadre de la formation permettent d'acquérir un socle de connaissances fondamentales en droit privé et public, ainsi que des connaissances transversales. Elles permettent donc aux étudiants d'intégrer un master en droit privé ou en droit public, voire dans d'autres disciplines (enseignement). Il est également possible de prétendre à des concours de catégorie A ou d'occuper des emplois de collaborateur dans les secteurs privé ou public. Les compétences attendues, si elles sont cohérentes en vue d'une poursuite d'études, sont toutefois exprimées de façon insuffisamment précise pour apprécier leur pertinence dans la perspective d'une insertion professionnelle à l'issue de la formation. En revanche, les métiers sont bien identifiés et sont en adéquation avec la formation, bien que deux des emplois visés semblent correspondre davantage au grade de master (juriste d'entreprise, consultant).

Organisation
La licence est organisée de façon classique en six semestres comportant cinq unités d'enseignements (UE) dont trois UE fondamentales, une UE de spécialisation et une UE transversale. Les unités optionnelles occupent une part suffisante dans chacune des années de licence. Des passerelles existent au profit d'étudiants provenant d'autres formations (partenariat NEOMA par exemple). Les enseignements dispensés sont cohérents au vu des objectifs de la mention, mais l'on peut regretter l'absence d'ouverture sur des matières non juridiques, telles l'économie, la gestion ou la comptabilité, ainsi qu'une diminution progressive du volume horaire des travaux dirigés (TD), élément essentiel d'acquisition des connaissances et des compétences. On peut également regretter que, sur le site de Troyes, l'ouverture des cours magistraux et des TD, soit soumise à des seuils ; ce qui peut priver les étudiants de certains enseignements fondamentaux ou de spécialisation. La structure de la mention est globalement lisible. On peut cependant relever qu'il est difficile de distinguer les unités « complémentaires » (<i>a priori</i> de spécialisation) et les unités de « différenciation » en L2 et en L3.
Positionnement dans l'environnement
La licence est bien positionnée dans son environnement socio-économique. Celui-ci est constitué de l'ensemble des professionnels du droit privé et public (avocats, juridictions, administrations etc.) qui interviennent par ailleurs dans la formation, permettant ainsi de favoriser l'insertion professionnelle et/ou la professionnalisation des étudiants. La mention est unique dans son environnement local ; ce qui constitue un atout et limite les risques de recouvrement.
Equipe pédagogique
L'équipe pédagogique est diversifiée et composée pour plus de la moitié d'intervenants extérieurs, dont environ 41 % sont des professionnels du secteur socio-économique dans lequel la mention est positionnée, ce qui permet de considérer que leurs compétences sont en adéquation avec la formation et ses objectifs. Bien que la part de ces intervenants soit importante, les enseignements fondamentaux et les cours magistraux restent opportunément dispensés par les enseignants titulaires de l'établissement. Cette répartition est pertinente eu égard aux objectifs de la formation. Les responsabilités au sein de l'équipe pédagogique permettent une organisation interne à la mention efficace (un responsable de mention et un responsable par année). Les modalités de réunion paraissent pertinentes (rentrée, jurys d'examens, conseil de perfectionnement, réunions de section) mais aucun élément n'est apporté au dossier permettant d'en apprécier la portée réelle.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
La moyenne des effectifs inscrits dans les trois années de licence est stable, voire en légère augmentation ; ce qui suggère que la formation est attractive. La diversité du recrutement est difficile à évaluer au vu du dossier qui ne contient pas d'informations sur la provenance des étudiants inscrits. Les taux de réussite sont tout à fait acceptables : 38,50 % en L1, 70 % en L2, 74 % en L3 ; à l'exception du site de Troyes où il se situe entre 16 et 23 % en L1. Les taux d'abandon en L1 sont faibles. Les données ne permettent cependant pas d'apprécier les taux d'abandon sur chaque site. La majorité des étudiants diplômés de L3 poursuit ses études dans l'établissement, ce qui est en adéquation avec les objectifs de la formation. Elle concerne principalement les masters, ce qui est logique. Parallèlement, les taux d'insertion professionnelle sont faibles, ce qui est cohérent au vu des finalités de la mention, destinée à la spécialisation progressive de juristes et à leur orientation vers des niveaux de compétences plus élevés. La durée de recherche d'emploi est relativement longue, ce qui est justifié par le fait que la licence <i>Droit</i> ne permet pas une insertion professionnelle de haut niveau et très spécialisée.
Place de la recherche
La formation n'est pas adossée à la recherche. Les étudiants sont toutefois initiés à la recherche dans le cadre des TD et peuvent bénéficier des manifestations organisées par les centres de recherche de l'URCA.
Place de la professionnalisation
Les compétences professionnelles attendues à l'issue du cycle de licence sont mentionnées de façon trop générale dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ce qui rend difficile l'appréciation de leur adéquation réelle avec les objectifs de la formation. La fiche RNCP n'est pas complète, par ailleurs, s'agissant de l'attribution des crédits européens (ECTS). La formation encourage la réflexion sur les métiers, notamment grâce à l'intervention des professionnels du droit tout au long des trois années de licence.

L'encadrement du projet personnel et professionnel est initié en L1. Il se construit sur toute la durée du cycle et aboutit à la réalisation d'un stage en L3, ce qui offre opportunément la possibilité aux étudiants de s'interroger sur leur avenir professionnel à plus ou moins long terme. Les éléments concernant les certifications en langues ne permettent pas d'apprécier leur portée réelle.
Place des projets et des stages
Les stages occupent une place graduelle dans la formation. Ils sont en effet optionnels en L1 et L2 (éléments libres) et obligatoires en L3 (module d'aide à l'orientation). La durée des stages est également différente en fonction de l'année considérée : 5 jours en L1, 15 jours en L2 et 21 jours en L3. Si la durée du stage en L2 et L3 paraît cohérente eu égard aux objectifs de la formation, la durée maximale des stages optionnels en L1 semble trop réduite en regard de leur évaluation qui donne lieu à l'attribution de deux ECTS. La maquette de la formation est par ailleurs peu lisible concernant le caractère obligatoire ou facultatif du stage en L3. Les modalités d'évaluation du stage semblent pertinentes, mais les éléments fournis ne permettent pas d'en apprécier la véritable portée.
Place de l'international
La formation est ouverte à l'international (accueil d'étudiants étrangers, programmes d'échanges, nombreux partenariats internationaux). La mobilité sortante des étudiants sur toute la durée du cycle est faible, eu égard aux partenariats et programmes d'échanges, et peu d'informations sont fournies concernant les conditions dans lesquelles les étudiants peuvent partir à l'étranger. L'apprentissage des langues est valorisé. Le volume horaire accordé aux cours de langues « classiques » est satisfaisant, bien qu'il ne soit cependant pas donné d'indications concernant les langues étudiées (uniquement l'anglais ?). Les étudiants peuvent choisir d'obtenir des certifications (TOEFL et TOLES), ce qui est pertinent pour renforcer leur mobilité et leur employabilité. Le projet de création d'un Diplôme d'Université d'anglais renforcé est également un atout. Deux cours sont par ailleurs dispensés en anglais pour un volume horaire suffisant (24 heures), mais il s'agit de cours optionnels, ce qui en limite l'intérêt.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Les modalités de recrutement en L1 sont classiques (admission post-Bac). Il existe des dispositifs de passerelles permettant aux étudiants de se réorienter de ou vers la licence <i>Droit</i>. Leur efficacité est renforcée par l'organisation de journées de réorientation. Aucun élément dans le dossier ne permet toutefois d'apprécier les critères d'admission des étudiants sollicitant une réorientation en droit (équivalences). Les dispositifs d'aide à la réussite sont effectifs : un dispositif de mise à niveau obligatoire est mis en place à destination des étudiants de L1 en fonction de leurs résultats. Ce dispositif est optionnel pour les étudiants dont la moyenne est inférieure à 8,50 sur 20. Cela semble opportun, mais aucun élément du dossier ne permet d'apprécier l'existence corrélative d'un dispositif d'aide à la réorientation pour le public concerné. D'autres dispositifs d'aide à la réussite existent : le tutorat est un dispositif intéressant, mais c'est davantage l'effort de limiter le nombre d'étudiants dans les séances de TD qui est remarquable. Un dispositif dédié à l'approfondissement des connaissances est également mis en place (Institut Rémois de Droit Approfondi) pour les meilleurs étudiants, ce qui est désormais répandu.
Modalités d'enseignement et place du numérique
L'enseignement est assuré en présentiel, ce qui correspond aux objectifs de la formation. Des mesures sont mises en place pour les étudiants se trouvant en situation particulière et les étudiants bénéficient du bureau virtuel de l'URCA qui leur permet opportunément de partager des ressources. Ils ne sont pas spécifiques à la formation. Les étudiants peuvent s'inscrire en vue de l'obtention du C2i ; ce qui est classique, mais rien n'est indiqué s'agissant de l'évolution des pratiques pédagogiques sur ce point. Le numérique occupe toutefois une place croissante dans l'établissement (équipement des salles). Aucun élément n'est fourni permettant d'apprécier la part de suivi du cycle en VAE/VAP ou en formation continue bien que la formation y soit ouverte. La formation n'est pas ouverte à l'apprentissage, ce qui est cohérent eu égard au niveau du cycle d'études concerné.
Evaluation des étudiants
Les modalités d'évaluation des étudiants dans le cycle sont classiques et en adéquation avec les objectifs de la formation (contrôle terminal/continu, 60 ECTS par année, organisation d'une 2nde session d'examens). La part de contrôle continu est suffisante pour évaluer l'acquisition des compétences. Les règles de délivrance des ECTS ne suggèrent pas de commentaires particuliers car conformes à la réglementation. Les modalités de constitution des jurys d'examen sont pertinentes. En effet, elles permettent, par une désignation d'un nombre minimal de membres devant être présents lors de la délibération, de garantir une prise de décision collégiale ; ce qui limite les risques d'erreurs. Les modalités de réunion et le rôle assumés par les jurys, sont classiques également.

Suivi de l'acquisition de compétences
Les compétences attendues à l'issue de la licence sont exprimées, mais de façon trop générale. Par ailleurs, aucun portefeuille de compétences n'est instauré et aucune information n'est communiquée concernant l'existence d'un livret de l'étudiant. La présence significative de professionnels dans l'équipe pédagogique est toutefois un élément efficace de suivi. Les modes d'acquisition (TD, options dans le cadre des modules libres, méthodologie du travail universitaire en L1, etc.) sont indiqués. Le supplément au diplôme est globalement bien rédigé. Sont toutefois manquantes les informations relatives à l'accès <i>via</i> la formation continue, à la répartition des notes et aux ECTS. Ce document manque également de précisions s'agissant des compétences attendues et de l'organisation des UE.
Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés repose exclusivement sur les données récoltées par l'Observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE) de l'URCA. Ces données sont insuffisantes pour apprécier véritablement le devenir des diplômés, hormis en ce qui concerne la poursuite d'études en 1 ^{ère} année de master. L'établissement et le responsable de mention n'ont pas mis en place de dispositif spécifique de suivi, hormis une page Facebook, ce qui ne permet pas davantage d'avoir une visibilité précise sur ce point.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il existe un conseil de perfectionnement mais le dossier n'indique pas s'il est constitué au niveau de la mention ou de chaque année du cycle. Le dossier fait référence à une « annexe 5 » mais celle-ci ne correspond pas. Faute d'éléments suffisants portés au dossier, il est difficile d'apprécier l'apport réel de cette mesure. Le dispositif d'évaluation des enseignements par l'URCA n'est pas mis en place. Cela peut sembler surprenant s'agissant d'une formation permettant aux étudiants d'acquérir un socle commun et fondamental de connaissances.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre de formation attractive.
- Une formation cohérente et progressive.
- Une ouverture vers l'international.
- Des dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite.

Points faibles :

- Une maquette pédagogique parfois difficilement lisible (spécialisation ; UE ; compétences attendues).
- Une culture de l'autoévaluation insuffisante.
- Un suivi des diplômés insuffisant.

Avis global et recommandations :

La formation est légitime dans le champ concerné, elle est cohérente et répond aux exigences de la mention de licence en permettant une acquisition progressive des connaissances juridiques fondamentales. Elle est bien positionnée dans son environnement socio-économique et au niveau régional.

La formation ne nécessite pas de modifications majeures. On peut toutefois émettre quelques recommandations :

- La formation gagnerait en lisibilité à l'appui d'une identification et d'une différenciation plus aboutie des UE et de précisions concernant les stages.
- La fiche RNCP et le supplément au diplôme pourraient être complétés de façon à préciser les compétences attendues et à apprécier l'adéquation des débouchés aux objectifs de la formation.
- Des mesures pourraient être mise en place pour renforcer la mobilité sortante des étudiants et intégrer une culture de l'autoévaluation (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements par les étudiants...) et du suivi des diplômés.
- Par ailleurs, une meilleure intégration de la formation délocalisée sur le site de Troyes paraît souhaitable ; en effet, peu d'informations sont fournies sur ce point dans le dossier alors que le taux d'échec y est plus important qu'à l'Unité de formation et de recherche de Reims.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence *Droit*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Le responsable de la formation n'a pas formulé de réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ